



**Organisation des Nations Unies  
pour le développement  
industriel**

Distr.: Générale  
21 mai 2007

Français  
Original: Anglais

---

**Conseil du développement industriel**

Trente-troisième session

Vienne, 25-27 juin 2007

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**Coopération de l'ONUDI avec des organisations internationales  
partenaires, en particulier la FAO, l'OIT et le PNUE**

**Approche stratégique de la gestion internationale des  
produits chimiques**

**Note du Secrétariat**

Le présent document contient des informations générales sur l'achèvement de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) et propose au Conseil de recommander à la Conférence générale d'approuver l'Approche stratégique. Pour de plus amples informations, les documents de l'Approche stratégique peuvent être consultés dans leur intégralité à l'adresse suivante: <http://www.chem.unep.ch/saicm/>.

1. Le Sommet mondial pour le développement durable a approuvé, au paragraphe 23 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg qu'il a adopté le 4 septembre 2002, le développement d'une approche stratégique de la gestion des produits chimiques<sup>1</sup>.
2. L'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) a été achevée et adoptée par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa première session (tenue à Doubaï, aux Émirats arabes unis, du 4 au 6 février 2006), à laquelle ont participé les représentants de 151 gouvernements, de 9 organismes des Nations Unies, de 8 organisations

---

<sup>1</sup> Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.03.II.A1), chap. I, résolution 2, annexe.

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

V.07-83690 (F)



intergouvernementales et de 47 organisations non gouvernementales, dont le Conseil international des associations chimiques (CIDE) et la Confédération internationale des syndicats libres (CISL).

3. L'Approche stratégique a notamment pour objectif de réagir face à la crainte de voir les produits chimiques continuer de contaminer l'environnement partout dans le monde et nuire ainsi à la santé et au bien-être de millions de personnes. Elle répond à la nécessité déclarée d'évaluer et de gérer de manière plus efficace les produits chimiques pour atteindre l'objectif fixé au paragraphe 23 du Plan de mise en œuvre adopté par le Sommet mondial pour le développement durable, à savoir que "d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves sur la santé et sur l'environnement soient réduits au minimum". L'Approche stratégique constitue par conséquent une importante contribution à la réalisation des objectifs de développement convenus par la communauté internationale dans la Déclaration du Millénaire. Ses principales parties prenantes sont les gouvernements, les organisations régionales d'intégration économique, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et les individus participant à la gestion des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie dans tous les secteurs pertinents dont, entre autres, l'agriculture, l'environnement, la santé, l'industrie, la coopération pour le développement, le monde du travail et la science. Les parties prenantes individuelles sont les consommateurs, les responsables de l'élimination des produits chimiques, les employeurs, les agriculteurs, les producteurs, les responsables de la réglementation, les chercheurs, les fournisseurs, les transporteurs et les ouvriers.

4. L'Approche stratégique s'étend: a) aux aspects de la sécurité chimique ayant trait à l'environnement, à l'économie, à la société, à la santé et au travail; et b) aux produits chimiques agricoles et industriels, le but étant la promotion du développement durable et le suivi des produits chimiques sur toute la durée de leur cycle de vie, y compris dans des produits manufacturés. Elle ne s'applique pas aux produits dont les aspects sanitaires et environnementaux sont réglementés par une instance ou un dispositif interne de contrôle alimentaire ou pharmaceutique. L'Approche stratégique n'est pas un instrument juridiquement contraignant.

5. L'Approche stratégique repose sur trois textes essentiels<sup>2</sup>: la Déclaration de Doubaï sur la gestion internationale des produits chimiques, la Stratégie politique globale et le Plan d'action mondial. La Déclaration de Doubaï souligne que des changements fondamentaux sont nécessaires dans la manière dont les sociétés gèrent les produits chimiques, car la production, le commerce et l'utilisation de ces derniers sont en progression au niveau mondial. Ces schémas de croissance imposent aux pays en développement et aux pays à économie en transition, notamment aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement, des exigences sans cesse plus lourdes en matière de gestion des produits chimiques, défi particulièrement difficile à relever pour eux dans ces conditions.

6. La Stratégie politique globale énonce plusieurs actions à mener pour une production plus propre, comme réduire au minimum les risques tout au long du cycle de vie des produits chimiques; privilégier l'application de mesures

---

<sup>2</sup> Les textes dans leur intégralité sont consultables à l'adresse suivante:  
<http://www.chem.unep.ch/saicm/SAICM%20texts/SAICM%20documents.htm>.

préventives, notamment la prévention de la pollution; promouvoir le recours à des solutions écologiquement rationnelles et sûres et continuer d'innover dans ce domaine; remplacer en connaissance de cause des produits chimiques particulièrement préoccupants et adopter des solutions de remplacement non chimiques; réduire le volume et la toxicité des déchets dangereux; les gérer, en particulier les entreposer, les traiter et les éliminer, de façon écologiquement rationnelle; et promouvoir leur récupération et leur recyclage écologiquement rationnels.

7. Le Plan d'action mondial énumère des activités que les parties prenantes peuvent entreprendre volontairement, en fonction de leur applicabilité, pour honorer les engagements pris dans la Déclaration de haut niveau et la Stratégie politique globale et atteindre les objectifs qui y sont énoncés. Les principaux éléments du Plan d'action mondial intéressant l'ONUDI sont les suivants: promouvoir la production durable, les politiques de prévention de la pollution et l'application des meilleures techniques disponibles (MTD) et des meilleures pratiques environnementales, notamment créer des centres nationaux pour une production plus propre; déterminer clairement les priorités en matière de gestion rationnelle des produits chimiques; encourager le remplacement des substances et produits dangereux; gérer les déchets et réduire au minimum leur production; promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources; développer des techniques écologiquement rationnelles; formuler des mesures de prévention et d'intervention pour atténuer les effets qu'ont sur la santé et l'environnement les situations d'urgence liées aux produits chimiques, grâce à la gestion de la sécurité des procédés; promouvoir la responsabilité sociale et écologique des entreprises et la gestion rationnelle des produits chimiques tout au long de la chaîne de production; favoriser les stratégies qui tiennent compte du cycle de vie des produits; et intégrer la gestion des produits chimiques dans les politiques de production et de consommation durables.

8. À sa première session, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, ainsi que tous ses préparatifs (soit trois sessions du Comité préparatoire organisées à Bangkok, Nairobi et Vienne par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en collaboration avec le Programme interorganisations sur la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique) s'est tenue grâce au concours du Programme interorganisations dont sont membres l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'ONUDI, l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation mondiale de la santé et le PNUE, et auprès duquel la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont le statut d'observateurs. À cette occasion, le Directeur général de l'ONUDI et les chefs de secrétariat des organisations internationales participant au Programme interinstitutions ont fait une déclaration commune<sup>3</sup> dans laquelle ils ont reconnu que la gestion rationnelle des produits chimiques était essentielle à la protection de la santé humaine et de l'environnement et au développement durable.

---

<sup>3</sup> Le texte dans son intégralité est consultable (en anglais) à l'adresse suivante: <http://www.who.int/iomc/saicm/en/index.html>.

9. À sa première session, la Conférence a aussi adopté une résolution portant création du Programme de démarrage rapide pour la poursuite des objectifs de l'Approche stratégique. Ce programme, assorti d'un fonds d'affectation spéciale, prévoit d'autres formes de coopération, tant multilatérales que bilatérales. Son objectif est d'appuyer les activités initiales de renforcement des capacités et de mise en œuvre dans les pays en développement, les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays à économie en transition. La Conférence a invité les représentants des sept organisations participant au Programme interorganisations et du PNUD à constituer un comité de mise en œuvre pour les projets financés par le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide, et elle a décidé d'établir le Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide, composé de représentants de deux États de chaque région ainsi que de tous les donateurs bilatéraux et multilatéraux et autres contributeurs au Programme. Le Programme de démarrage rapide "élargi" inclut d'autres contributions de donateurs, comme les activités de gestion des produits chimiques menées dans le cadre du Programme ONUDI-PNUE de production plus propre. L'ONUDI étant représentée au Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale, ses avis pèseront effectivement sur la prise de décisions de financement en rapport avec le Programme de démarrage rapide. Il est également possible de solliciter des fonds supplémentaires auprès du Fonds d'affectation spéciale, et ce par l'élaboration de projets pouvant être présentés au secrétariat de l'Approche stratégique.

10. La première Conférence a en outre adopté une résolution sur le rôle futur du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique, qui offre une tribune ouverte, transparente et inclusive de réflexion et d'établissement de liens aux gouvernements, aux organisations intergouvernementales et aux associations professionnelles et organisations non gouvernementales d'intérêt général.

11. À sa première session, la Conférence a pris des décisions concernant les arrangements institutionnels devant permettre la mise en œuvre de l'Approche stratégique. Elle aura son secrétariat au PNUE et, pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique, elle fera appel à des points focaux nationaux, à la coordination nationale, à des points focaux régionaux, à des réunions régionales (selon que de besoin) et, à l'échelle internationale, à un processus d'examen périodique. À cet effet, elle tiendra des sessions en 2009, 2012, 2015 et 2020. En outre, le Programme interorganisations sur la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques a été prié de continuer à faire office d'organe de coordination pour les activités et les programmes de travail des organisations intergouvernementales.

12. La Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a porté l'Approche stratégique à l'attention des organes directeurs des organisations intergouvernementales concernées et les a encouragés à y souscrire ou à la reconnaître en vue d'en incorporer les objectifs dans leurs programmes de travail respectifs et à lui faire rapport à ce sujet à sa deuxième session, en 2009. Ces organisations intergouvernementales, ainsi que les États, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, devraient tous participer à la mise en œuvre de l'Approche stratégique. L'ONUDI a pour rôle de renforcer les capacités des secteurs industriels des pays en développement et des pays à économie en transition pour

qu'ils puissent véritablement prendre une part active à la mise en œuvre de l'Approche stratégique.

13. Le Conseil d'administration du PNUE, à sa neuvième session extraordinaire, a adopté une décision approuvant l'Approche stratégique et le rôle et les activités du PNUE en rapport avec sa mise en œuvre. L'Assemblée mondiale de la santé a, à sa cinquante-neuvième session, en mai 2006, pris note des résultats de l'Approche stratégique, tout comme le Conseil d'administration de l'UNITAR, qui a approuvé le processus en mars 2006. Le Conseil de la FAO a approuvé l'Approche stratégique à sa cent trente et unième session, en novembre 2006, et l'organe directeur de l'OIT a fait de même à l'occasion de sa deux cent quatre-vingt-dix-septième session.

14. Le Conseil voudra peut-être recommander à la Conférence générale d'adopter le projet de décision suivant:

*“La Conférence générale:*

a) *Prend note* des informations figurant dans le document IDB.33/20;

b) *Prend note également* de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques telle qu'elle est présentée dans la Déclaration de Doubaï sur la gestion internationale des produits chimiques, la Stratégie politique globale et le Plan d'action mondial;

(c) *Appuie* la participation de l'ONUDI à la mise en œuvre de l'Approche stratégique.”